



Bolivie - Appel à candidature

Agrément à l'exportation de génétique aviaire

Candidature pour obtenir un agrément en vue d'exporter de la génétique aviaire en Bolivie.

La Bolivie représente un marché potentiel important pour la filière française de la génétique aviaire.

Le certificat sanitaire (BOGAPAUG14) est disponible sur Exp@don (*Conditions sanitaires et phytosanitaires pour exportations pays tiers*)

Une délégation du SENASA bolivien est venue en France du 17 au 21 novembre 2014 pour mener un audit sur le système français de certification sanitaire en vue de valider une liste d'établissements français autorisés à exporter en Bolivie.

Les principales caractéristiques de cet appel à candidature sont les suivantes :

- L'agrément spécifique est requis pour l'exportation des produits de génétique aviaire.
- Il n'y a pas d'exigence sanitaire spécifique supplémentaire par rapport à la réglementation communautaire
- L'habilitation pour l'exportation devrait être attribuée par les autorités sanitaires boliviennes sur la base d'une liste des établissements français candidats à l'exportation, transmise par les autorités françaises et à la suite d'une mission d'audit du système vétérinaire français, où seul un échantillon d'établissements français a été inspecté.

Afin d'actualiser la liste initiale proposée au SENASA mi novembre, il est demandé aux **entreprises souhaitant exporter des produits de génétique aviaire en Bolivie** de déposer leur **candidature** au plus tard avant le **15 janvier 2015** auprès de leur **DD(CS)PP** pour l'autorisation pays tiers suivante :

EXPORT - Autorisations pays tiers consolidées autres que DAOA – « BOLIVIE - Génétique aviaire - OAC et oisillon d'un jour »